

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Desse, 17 janvier 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (38v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Desse, 17 janvier 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51100>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 janvier 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Desse](#)

Lieu de destination Rue d'Ohain, Fourmies (Nord)

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin ne retient pas la candidature de Desse à un emploi dans la Société du Familistère car il n'apporterait pas de capacités supérieures à celles qui existent.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Emploi](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Gene 17 Janvier 1883

88

Monsieur Desdres

Je ne vous avais pas
reproché jusqu'ici parce
qu'au nombre des candi-
dats il s'en trouvait
ayant en apparence, des
fautes de capacité supé-
rieures aux vôtres, du
moins à ceux que je
croyais voir en vous.

Malgré cela les cir-
constances font que je
ne suis pas encore fixé.

Je ne puis donc aujourd'hui
& lui que vous dire que
mon sentiment est que
vous n'apparteniez pas
ici de capacités supé-
rieures à celles dont
la société dispose.

Veuillez agréer,
Monsieur, mes civilités
parfaites.